

INFORMATIONS RELATIVES AUX ELECTIONS DU COMITE DE DIRECTION 2024/2028 DU DISTRICT DE L'HERAULT DE FOOTBALL

Réunion du lundi 03 juin 2024

Présidence : **M. Norbert Bouzereau**, Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales
Membres de la CSOE : **MM. Joël Roussely – Serge Chretien**
Présents : **MM. David Blattes – Joseph Cardoville – Robert Gadea – Patrick Giovannoni – Amar Djouahra – Ichem MOGHEL**

Assistent à la réunion :

- **M. Dominique Rouillé**, représentant la société « Léni » en charge du vote électronique
- **M. Jean-Philippe Bacou**, Responsable administratif du District
- **M. Cédric Bayad**, juriste du District

Mot d'accueil par le Président de la CSOE.

○ **Données chiffrées :**

- Nombre de clubs convoqués : 143 (convocations envoyées le jeudi 6 juin 2024)
- Nombre de clubs ayant un droit de vote : 136 clubs représentant un total de 1685 voix (sous réserve de modification). La liste va être envoyée aux deux listes le 04 juin 2024.
- Clubs n'ayant pas de droit de vote : 7 / Raison : clubs nouvellement créés
- Liste des clubs n'ayant pas le droit de vote (et ne pouvant pas représenter un autre club par délégation de pouvoir) :

RACING CLUB MONTPELLIER CEVENNES (564478)

BEZIERS FOOTBALL CLUB (564478)

OLYMPIQUE VEDASIEN (564614)

FC SETE 34 TENNIS BALLON (564702)

ASSOCIATION SPORTIVE ST BAUZILLE DE LA SYLVE (564715)

BEZIERS SPORT MULTIACTIVITES (564754)

AVENIR BEACH SOCCER (864769)

- Validité des délibérations : 1/3 des représentants des membres de l'A.G (soit 45 clubs) représentant 1/3 de la totalité des voix (562 voix)

○ **Campagne électorale :**

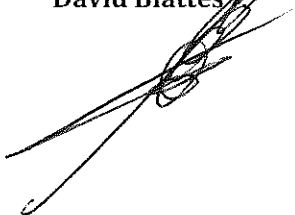
- Aucune consigne particulière concernant la campagne électorale.
- Fin de la campagne le mercredi 19 juin 2024 à 20h (aucune communication aux clubs entre cette date et le moment de l'élection)

○ **Jour de l'élection :**

- Emargement de 8h00 à 9h30.
- Un huissier sera présent.
- Les votants seront invités à l'entrée à préparer leur pièce d'identité ou licence et, potentiellement, leur délégation de pouvoir.

- Passage au bureau d'émargement, chaque bureau sera tenu par un salarié supervisé par un membre de la CSOE.
- Si le votant est muni d'une délégation de pouvoir, celle-ci sera rejetée si :
 - 1) Elle n'est pas nominative (absence du nom – prénom et n° de licence du votant)
 - 2) Les nom et prénom du Président donnant pouvoir ne sont pas inscrits.
 - 3) Le cachet du club donnant délégation de pouvoir n'est pas présent
 Une tolérance sera accordée si le numéro de licence n'est pas exact (après vérification de celui-ci sur le logiciel foot2000)
- Le membre de la CSOE remettra au votant un bon lui permettant d'aller chercher sa télécommande de vote (ou ses deux télécommandes de vote si celui-ci représente un second club, dans ce cas le votant se verra remettre le bon pour son club et le club qu'il représente)
- Le votant se présente alors au bureau de délivrance des télécommandes de vote, présente son/ses bons au salarié et membre de la CSOE et se verra remettre la/les télécommande(s) associée(s) au club. (Chaque télécommande est programmée par l'entreprise en charge du vote avec le nombre de voix attribué)
- A 9h30 les portes seront fermées. Les retardataires devront attendre que les derniers arrivants aient émargé avant de pouvoir entrer et être inscrits présents mais « sans droit de vote » (la télécommande de vote ne leur sera pas remise)
- Début de l'Assemblée Générale à 9h30 dont l'ordre du jour sera :
 - 1) Mot d'accueil par un membre du Comité de Direction sortant.
 - 2) Appel des délégués.
 - 3) Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 2/12/2023 à Montpellier.
 - 4) Présentation de la liste « *le club de 2030* » par M. David Blattes (temps = 2 minutes 30 secondes)
 - 5) Présentation de la liste « *l'équipe du Renouveau* » par M. Patrick Giovannoni (temps = 2 minutes 30 secondes)
 - 6) Élection du Comité de Direction (temps pour voter = 1 minute puis deux minutes supplémentaires en cas de problème technique pour un votant) puis résultat des votes.
 - 7) Allocution du Président du District de l'Hérault de Football.
 - 8) Compte rendu moral et sportif de la saison 2023-2024 par Monsieur le Secrétaire Général.
 - 9) Examen et approbation du budget prévisionnel de l'exercice 2024-2025 par Monsieur le Trésorier Général.
 - 10) Informations sur les modifications règlementaires.
 - 11) Remise des distinctions et trophées de la saison 2023 – 2024 :
Dotations clubs, médailles, coupes vainqueurs championnats.

Tête de liste « le club de 2030 au cœur de notre projet »
David Blattes



Le président de la CSOE,
Norbert Bouzereau



Tête de liste « l'Equipe du Renouveau »,
Patrick Giovannoni

